



## TRAVAUX DU COTECH RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Point en novembre 2018

# Axe prévention primaire et culture de prévention

## ➤ Cibler des risques prioritaires:

- Amiante
- Risques chimiques
- Chutes de hauteur
- RPS
- Risque routier

# Action 1.17: impulser et coordonner une offre de service régionale en matière de RPS

- **Objectifs** :
  - Rendre visible l'offre de service et la complémentarité entre les institutionnels
  - Impulser un développement de cette offre de service, une dynamique régionale de prévention primaire des RPS
  - Proposer le référencement de consultants, sur la base du cahier des charges de la CNAMTS, avec des critères d'entrée et de sortie clairement identifiés ainsi que d'une publicité claire sur le dispositif.

# Impulser et coordonner une offre de service régionale en matière de RPS

- **Actions** :

- Etat des lieux des pratiques par le Cotech → mise en évidence de la valeur ajoutée de chaque institution de prévention face aux différentes problématiques de l'entreprise
- Coordination entre les acteurs pour l'action en milieu de travail (GT d'échanges entre les différents partenaires)
- Organisation et animation de demi-journées thématiques (exemple de thèmes : construction sociale d'une intervention, conflits...)
- Animation d'un réseau régional de consultants RPS: référencement (engagement à respecter une Charte) et échanges de pratiques

# Offre de service des SST

- Présentée selon le contexte de l'entreprise:
  - Absence de mobilisation des acteurs internes de l'entreprise
  - Acteurs de l'entreprise mobilisés
- et selon les constats, le contexte:
  - Pas de risque visible
  - Problème émergent, signaux faibles
  - Risque avéré

**Mettre en visibilité le risque**  
**Inscrire les RPS dans le débat social**

# Offre de service des SST

- Absence de mobilisation des acteurs de l'entreprise:
  - Pas de risque visible: repérage
    - Lors des visites d'aptitude et des VIP:
    - Dans l'entreprise: lors de l'élaboration de la fiche d'entreprise, de sa mise à jour, lors de la participation à une réunion du CHSCT
    - À l'échelle du service de santé au travail: dans le cadre de l'élaboration du projet de service

# Offre de service des SST

## Absence de mobilisation des acteurs de l'entreprise Pas de risque visible

Opportunités	Actions	Cadre juridique	Autres acteurs mobilisables
Lors du suivi individuel de l'état de santé	Collecte de données individuelles (sur l'état de santé et les facteurs de risque pro.) dans un but de repérage collectif (Karasek, Evrest, HAD...) Déclaration d'AT Absentéisme	L. 4624-1 du CT  R. 4624-33 du CT	Médecin inspecteur (appui technique)
Dans l'entreprise: FE, CHSCT	Questions sur l'activité, le contenu et l'organisation du travail Sensibilisation (définition, rôle de chacun) Identification d'un service de l'entreprise ou de métiers exposés	R. 4624-46 du CT	CARSAT
Dans le cadre du projet de service	Repérage d'un secteur d'activités ou de métiers	L. 4622-14 du CT	

# Offre de service des SST

- Absence de mobilisation des acteurs de l'entreprise:
  - Signaux faibles:
    - Prise en charge individuelle
    - Mise en visibilité pour mobiliser



# Offre de service des SST

## Absence de mobilisation des acteurs de l'entreprise Signaux faibles

Opportunités	Actions	Cadre juridique	Autres acteurs mobilisables
<p>Suivi individuel de l'état de santé</p> <p>Visites à la demande (salarié, employeur)</p> <p>Pré-reprise et reprise</p> <p>Constat d'inaptitude</p>	<p>Prise en charge: orientation vers le soin, information (rôle exclusivement préventif)</p> <p>Signalement de maladie à caractère professionnel</p> <p>Rédaction d'un CMI pour déclaration de MPI</p> <p>Accompagnement pour prévention de rechute, pour maintien dans l'emploi</p>	<p>L. 4622-3 du CT</p> <p>L. 461-6 du code sécurité sociale</p> <p>D. 461-29 du CSS</p>	<p>Médecin traitant</p> <p>Spécialiste</p> <p>Psychologue</p> <p>Médecin conseil de la SS</p>

# Offre de service des SST

## Absence de mobilisation des acteurs de l'entreprise Signaux faibles

Opportunités	Actions	Cadre juridique	Autres acteurs mobilisables
<p>Dans l'entreprise: étude des postes et des conditions de travail Réunion de CHSCT Présentation du rapport annuel d'activité</p>	<p>Passer des situations individuelles au collectif: État de santé du collectif (compilation des données individuelles anonymisées) restitué via courrier à l'employeur, fiche d'entreprise ou RAM</p>	<p>FE, RAM: art. R. 4624-51 et 54 du CT</p>	<p>Médecin inspecteur (appui méthodo.)</p>
<p>Politique du groupe ou de l'entreprise à décliner localement Projet de réorganisation structurelle</p>	<p>Conseil en matière d'évaluation du risque, information sur les outils existants (grille d'identification des RPS de l'IRSST Québec...)</p> <p>Participation à des études d'impact (en amont d'une réorganisation)</p>	<p>Mission de conseil: art. L. 4622-2 du CT</p> <p>Guide INRS ED 6012 (Dépister les RPS)</p> <p>Outil RPS-DU (ED 6140)</p>	<p>Inspecteur du travail</p> <p>Contrôleur de la CARSAT</p>

# Offre de service des SST

- Absence de mobilisation des acteurs de l'entreprise:
  - Risque avéré:
    - Prise en charge individuelle
    - Alerte et conseil
    - Sanction pour contraindre (SST non concernés)

# Offre de service des SST

## Absence de mobilisation des acteurs de l'entreprise Risque avéré

Opportunités	Actions	Cadre juridique	Autres acteurs mobilisables
<p>Événement grave Situation de crise Risque suicidaire</p> <p>CHSCT extraordinaire</p> <p>Pathologies et absentéisme important, inaptitudes Plaintes des travailleurs relatives à des conditions de travail dégradées</p>	<p>Gestion de crise: orientation individuelle vers le soin, vers une écoute et un soutien psychologique Debriefing collectif et conseil à l'employeur pour initier une démarche d'évaluation</p> <p>Analyse pluridisciplinaire de situation à problème Diagnostic court par un IPRP</p> <p>Courrier à l'employeur proposant des mesures préventives face au risque collectif</p> <p>Proposition de formation-accompagnement de salariés référents RPS, implantation d'une démarche de prévention des risques</p>	<p>Rôle préventif exclusif</p> <p>L. 4624-9 du CT: propositions transmises à l'IT, au MIRT et à l'agent de contrôle Carsat</p>	<p>Centre d'accueil et de crise du CHU Psychologues cliniciens Cabinet de consultants IPRP externe</p> <p>Médecin inspecteur</p> <p>Carsat</p> <p>Inspection du travail</p>

# Offre de service des SST

## ➤ Acteurs de l'entreprise mobilisés:

### ➤ Pas de problème signalé

- Rendre l'entreprise autonome pour le repérage des facteurs de risque

### ➤ Risque émergent

- Agir sur les causes dans l'organisation

### ➤ Risque avéré

- Agir sur les causes dans l'organisation

# Offre de service des SST

## Acteurs de l'entreprise mobilisés

Contexte	Opportunités	Actions	Cadre juridique	Autre acteur
Pas de problème signalé: Rendre l'entreprise autonome	Elaboration ou mise à jour du DUER	Aider l'entreprise à bâtir des indicateurs pour repérer les facteurs de risque (données sociales et RH, sinistralité...) Aide à la construction d'un premier diagnostic, par unité de travail Formation d'acteurs internes	Guide INRS ED 6012 (des indicateurs pour vous guider)  Outil RPS-DU	
Risque émergent: Agir sur les causes dans l'organisation	Indicateurs qui se dégradent Plaintes de salariés Demande d'accompagnement de l'employeur ou d'aide des IRP	Accompagnement dans le traitement des données disponibles  Conseil à l'entreprise pour une démarche de prévention des risques  Formation-action à partir de la situation à problème	L. 4622-2 du CT   Salarié compétent L. 4644-1 du CT	Carsat (offre de formation)

# Offre de service des SST

## Acteurs de l'entreprise mobilisés

Contexte	Opportunités	Actions	Cadre juridique	Autre acteur
<p>Risque avéré: Agir sur les causes dans l'organisation</p>	<p>Événement grave, situation de crise, risque suicidaire Pathologies, absentéisme, inaptitudes Plaintes des salariés relatives aux conditions de travail dégradées Réorganisation, PSE</p>	<p>Gestion de crise : prise en charge individuelle et collective</p> <p>Implanter une démarche de prévention des RPS, participative et globale</p> <p>Animation par l'IPRP du SST d'un comité de pilotage ou de GT, accompagnement tout au long de la démarche</p>	<p>IPRP du SST ou, à défaut, externe dûment enregistré ou encore Carsat ou Aract : L. 4644-1 du CT</p>	<p>Médecin traitant Médecin conseil de la SS</p> <p>Faire le lien entre les acteurs internes et externes</p>